République Française

Département du Bas-Rhin



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 décembre 2023

Nombre de conseillers élus : 29

Conseillers en fonction: 27

Conseillers présents : 19 (6 procurations)

L'an 2023, le 6 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Benfeld s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacky WOLFARTH, Maire, en session ordinaire. M. Martin GUNDELACH a été désigné secrétaire de la séance.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux Conseillers municipaux le 5 décembre 2023.

Membres présents :

M. Jacky WOLFARTH	Mme Véronique BRUDER	Mme Séverine RAMSEYER
Mme Stéphanie GUIMIER	M. François LARDINAIS	M. Frédéric BARTHE
M. Claude WEIL	Mme Sonia JEHL	M. Martin GUNDELACH
Mme Nathalie GARBACIAK	M. Christian SITTLER	Mme Chantal WINTZ
M. Jean Jacques KNOPF	M. Eric HELBLING	M. Richard BAUMERT
Mme Florence SCHWARTZ	Mme Ellia FONTAINE	Mme Caroline RUDOLF

Membres absents excusés :

M. Bruno LEFEBVRE (procuration à Mme N. GARBACIAK), M. Eric LACHMANN, Mme Julie ROJDA (procuration à M. Claude WEIL), Mme Elsa ESTREICHER (procuration à Florence SCHWARTZ), M. Antony REIFF (procuration à Mme Stéphanie GUIMIER), Mme Gaëtane CHAUVIN (procuration à Jacky WOLFARTH), Mme Elodie PAULUS, M. Philippe WETZEL (procuration à M. Eric HELBLING), M. Vincent KALT.

Assistait en outre : M. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services.

DCM88/10/2023 Cession du terrain nu sis 33 rue Rohan (ancienne maison UGI)

M. Jean Jacques KNOPF, Adjoint au Maire, rappelle que dans le cadre de la préemption de l'ancienne propriété UGI sise 33 rue Rohan et du réaménagement de la voirie qui s'en est suivi, il a été envisagé que la Ville revende la partie de la parcelle non nécessaire à cet aménagement d'une superficie de 3,90 ares.

Une seule offre d'achat concrète a été réceptionnée, celle-ci émane de la SELARL Eric et Julien RICOU, notaires associés dont l'étude est établie 33a rue Rohan à BENFELD.

Compte tenu des prix actuellement pratiqués et du coût de la viabilisation, la SELARL Eric et Julien RICOU propose un prix d'acquisition de 24 000 € l'are, soit 93 600 € pour le terrain.

Leur projet consiste en la construction de bureaux professionnels pour l'étude notarial et éventuellement d'un logement.

Accusé de réception en préfecture 067-216700286-20231211-DCM88-10-2023-DE Date de réception préfecture : 08/01/2024 Vu l'avis du Domaine ayant estimé la valeur vénale de ce terrain à bâtir à 75 350 €, soit 19 320 € l'are, vu le caractère d'intérêt public que revêt le projet SELARL Eric et Julien RICOU, entendu les explications de M. Jean Jacques KNOPF, Adjoint au Maire,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide:

- d'approuver la cession de la parcelle cadastrée section AE numéro 239 d'une superficie de 390 m² à la société civile immobilière qui sera constituée à cet effet, au p/ix de 93 600 €, charges et frais en sus,
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces relatives à cette cession.

Adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance, M. Martin GUNDELACH POUR EXTRATE CONFORME

Le Maire